

ASSOCIATION LEGUMES DES JOURS

Association loi 1901 créée le 14 novembre 2011,
selon parution au Journal Officiel du 17 décembre 2011, n° 51, article n° 2090.

Siège social :
25, rue Jean-Roger Thorelle – 92340 Bourg-la-Reine.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 NOVEMBRE 2016

Le **3 novembre 2016 à 20h30**, les membres de l'association « Légumes des Jours » se sont réunis Salle Kessel, 105 avenue du Général Leclerc à Bourg-la-Reine, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président. Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Il y a 8 pouvoirs.

L'Assemblée était présidée par M. Denis Delrieu, président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Jean-Marie Campagnac, secrétaire de l'association.

L'ordre du jour ayant été rappelé par le secrétaire, l'assemblée a donc pu valablement délibérer conformément à ses statuts.

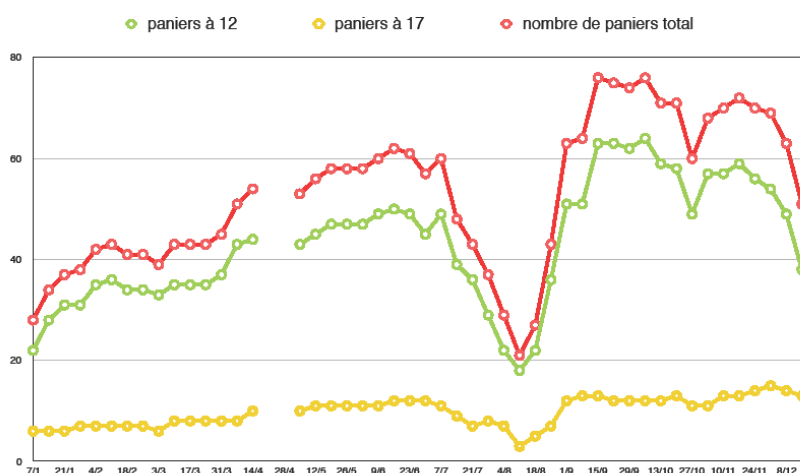
1. Rapport Moral et Rapport Financier

Le président présente les activités de l'association sur l'année écoulée. Le rapport financier est présenté par M. Antoine Li, trésorier de l'association.

L'année écoulée a été marquée par la collaboration avec notre nouveau maraîcher Gérald Céleste et la mise en œuvre de la distribution de ses paniers de légumes, ainsi que par l'augmentation significative du nombre de nos adhérents.

La distribution des paniers a démarré en janvier dernier avec 28 paniers, pour atteindre 73 paniers en fin d'année, qui correspond à la capacité maximum de production pour G. Céleste fixée à 75 paniers hebdomadaires.

La répartition du nombre de paniers distribués est représentée sur le graphique ci-dessous, présenté à l'assemblée.



Le creux de distribution constaté durant l'été et le nombre de contrats arrivant à terme avant les dernières semaines de décembre nous ont amenés à quelques ajustements à apporter sur les prochains contrats (cf point suivant §4.).

Le nombre de contrat souscrits a été en constante augmentation durant l'année. L'origine de nouvelles adhésions est due à notre participation à la manifestation « Vert Avril » et au « Forum des Associations », mais aussi à l'intérêt suscité par les passants lors des distributions ou le bouche à oreilles.

Le bénévolat pour l'organisation des distributions a globalement bien fonctionné, même si la période de préparation est active et intense et la fin de distribution souvent marquée par quelques retardataires ou oublis...

A noter aussi sur l'année écoulée :

- La contribution à l'opération « Paniers Solidaires » qui a permis grâce aux dons, la fourniture de 2 paniers par semaine sur 29 semaines au foyer de la rue Ravon qui accueille des familles de réfugiés.
- La distribution des autres produits qui continuent de remporter un vif succès.

Le solde du compte financier de l'association, arrêté au 31/10/2016, est de 1.189,37 €. Les principales dépenses de cette année sont dues à l'investissement de matériel pour la mise en place des distributions, ainsi que pour le fonctionnement et la promotion de l'association.

Le montant de la cotisation annuelle est maintenu à 12 €.

Le rapport moral et le rapport financier sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

2. Modifications apportées aux statuts et au règlement intérieur de l'association

Le bureau présente à l'assemblée les quelques évolutions à apporter, indiquées ci-après :

- Le siège de l'association est fixé au 25 rue Jean-Roger Thorelle, 92340 Bourg-La-Reine.
- Le conseil d'administration est porté de 9 à 12 membres élus en Assemblée Générale, avec une composition tendant vers la parité homme/femme.
- L'adhésion à l'association est valable pour une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Toute nouvelle adhésion souscrite à partir du 15 septembre est valable pour la totalité de l'année civile suivante.
- Il est rappelé que l'association « Légumes des Jours » décline toute responsabilité sur les produits, leur conditionnement, transport et acheminement qui restent de la seule responsabilité des producteurs. Les adhérents dégagent l'association « Légumes des jours » de toute responsabilité en cas d'incident de toute nature que ce soit en liaison avec la distribution de produits et d'autres activités ponctuelles de l'association.

Ces évolutions sont proposées au vote de l'assemblée et adoptées à l'unanimité.

3. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux nouveaux statuts de l'association, le Conseil d'Administration, qui compte dorénavant 12 membres, doit être renouvelé chaque année par tiers lors de l'Assemblée Générale.

Parmi les 9 membres actuels il y a 3 membres sortants : M. Denis Delrieu, M. Vincent Bergeaud et M. Jean-Marie Campagnac.

Parmi les membres présents à l'Assemblée Générale, 6 personnes proposent leur candidature au Conseil d'Administration : M. Philippe Boulaire, M. Julien Meunier, Mme Elisabeth Spiering, M. Denis Delrieu, M. Vincent Bergeaud et M. Jean-Marie Campagnac.

Il est procédé au vote à main levée. La candidature de ces 6 membres est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration est donc dorénavant composé des 12 personnes suivantes :

Mme Berchon Béatrice, M. Bergeaud Vincent, M. Boulaire Philippe, M. Campagnac Jean-Marie, M. Delrieu Denis, Mme Guenée Bernadette, Mme Guillaume Valérie, M. Li Antoine, M. Meunier Julien, M. Peyrel Jean-Louis, Mme Philippe Chantal et Mme Spiering Elisabeth.

Le Conseil d'Administration se réunira dans les meilleurs délais (date à déterminer) pour désigner la composition du bureau (Président, Trésorier et Secrétaire) conformément aux statuts de l'association.

4. Evolutions sur le fonctionnement des paniers pour 2017

Compte-tenu du retour d'expérience apporté par Gérald céleste sur l'année écoulée, et notamment pour permettre un meilleur étalement de la production en particulier en été, il s'avère que quelques ajustements sont nécessaires pour l'année prochaine. Ces ajustements portent sur les points suivants.

- Le nombre de semaines « sans paniers » à l'initiative de chaque adhérent est fixé à **4 semaines** au lieu de 5, avec un maximum de 3 semaines dans la période estivale entre le 1^{er} juillet et le 31 août.
- La période d'essai pour chaque nouvel adhérent est fixée à **4 semaines** au lieu de 6.

Ces nouvelles dispositions pouvant apparaître comme plus contraignantes à certains de nos adhérents qui pour la réception de leur panier en période d'été, il est proposé de mettre en place un « second marché » pour écouler des paniers qui n'auraient pas de receveur pour cause de congés. Il est mis à l'étude un outil d'échange ou de reventes de paniers pour l'organiser. D'autres idées, comme celle de « super paniers » sont également envisagées pour permettre un lissage optimum de cette période un peu complexe pour les adhérents et le maraîcher.

Par ailleurs, le prix des paniers reste fixé à 12€ et 17€. Le nombre de semaines sans paniers définis par le producteur reste comme précédemment : 2 semaines en avril (congés scolaires) et 2 semaines fin décembre.

Ces modifications seront apportées dans les contrats d'engagement auprès de Gérald Céleste applicables à compter du 1^{er} janvier prochain.

5. Adhésion au réseau des AMAP Ile de France

Le bureau de l'Association, après discussion au sein de Conseil D'Administration, propose que l'association Légumes des Jours adhère au réseau des AMAP d'Ile de France.

Antoine LI présente à l'assemblée les arguments en faveur de cette adhésion ainsi que les modalités d'adhésion.

Les AMAP sont des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne qui mettent en relation leurs associés avec des agriculteurs dans le cadre de circuits courts et de partenariats équitables.

Une charte a été élaborée, à laquelle l'activité de « Légumes des Jours » correspond assez bien:

- Relation conviviale et solidaire avec le producteur,
- Agriculture respectueuse des hommes et de l'environnement,
- Contrats prépayés sur la base d'un prix équitable,
- Implication des membres et participation aux activités (distributions, visites,...),
- Engagement pour favoriser l'économie solidaire et de proximité.

Le réseau inter-AMAP favorise les échanges entre associations voisines, promeut et défend l'activité des associations adhérentes auprès des autorités territoriales, propose des rencontres et des sessions de formation pour les membres et pour les producteurs. Il propose des ressources et des conseils pour les associations adhérentes, facilite la recherche de nouveaux adhérents (par l'inscription sur le répertoire des AMAP) et peut aussi aider à la recherche de producteurs. Il peut aussi fournir une assurance (dont nous sommes déjà pourvus).

Pour adhérer au réseau AMAP Ile de France (plus de 300 AMAP), notre association doit payer une cotisation libre, avec un minimum de 120 euros, qui nous donne accès aux prestations du réseau et nous donne le droit officiel à l'appellation AMAP. Cette cotisation (dont une part est reversée au réseau national) aide le réseau Ile-de-France qui fonctionne avec notamment une équipe de trois permanents.

En dehors des avantages que cela nous apporte, l'adhésion au réseau des AMAP est un soutien à leur action (ce qui n'est pas inutile dans un contexte régional francilien de remise en cause du soutien à l'agriculture de proximité). Nous manifestons ainsi collectivement notre approbation des valeurs du mouvement AMAP et notre volonté de participer à la promotion des circuits courts et de l'agriculture écologiquement responsable.

Il est proposé au vote de l'assemblée l'adhésion au réseau des AMAP Ile de France pour l'année 2017 sur la base d'une cotisation de 120€.

Contre : 0
Abstention : 3
Pour : 35

6. Points divers

Livraison d'œufs : M. Aribaud nous a fait part de sa décision de ne plus poursuivre la livraison des œufs pour notre association, sa capacité de production étant insuffisante vis-à-vis de la quantité demandée. Une autre piste est à l'étude pour 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h20.

Il est dressé le présent procès verbal, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Bourg-la-Reine, le 3 novembre 2016

Denis Delrieu
Président



Jean-Marie Campagnac
Secrétaire

